

MAIRIE DE LORAY

1 Rue de la Mairie

25390 LORAY

Tél. 03.81.43.20.66

Email : mairieloray@wanadoo.fr

Loray, le 13 décembre 2018

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL

Séance du 12 décembre 2018

à 20 heures 15

Sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

Présents : Mesdames Chantal MUSSARD, Marcelline VIPREY et Messieurs Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT, Richard MYOTTE et Olivier ROI ;

Absents excusés : Madame Mathilde PASSARIN (ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYOT-JEANNIN) et Monsieur Jean-Claude BARBIER.

ORDRE DU JOUR

REPAS DES AÎNES

43 personnes ont répondu présentes et 23 colis vont être distribués.

A partir de 18 heures, un spectacle sera présenté par la boîte à musique.

A 19 heures, le calendrier de l'avent sera offert par la commune dans la cave de la cure.

REFECTION CHEMIN DU CHAMP DES TOITS

Nous avons fait appel à plusieurs entreprises pour obtenir un devis pour la réfection de ce chemin.

Or, depuis le 1^{er} octobre 2018, les marchés de plus de 25 000 € HT devront passer par une plateforme en ligne.

Les candidatures envoyées par format papier ou clé USB seront irrégulières. L'acheteur public peut régulariser l'offre que vous avez envoyée, mais il n'y a aucune obligation.

Par conséquent, pour la réfection du chemin du Champ des Toits, nous allons faire la demande sur une plate-forme.

AMENAGEMENT PARKING MAIRIE

En concertation avec les services de la communauté de communes, un plan a été établi pour l'aménagement du parking mairie ainsi que pour le cheminement du parking jusqu'à la mairie pour l'accessibilité.

La sécurité pour l'école a également été pensée.

Le chiffrage s'élève à :

	Trottoir	Parking	Ecluse rue de l'abbé Landry	Plateau Ecole	Total
Montant HT	63 849€	69 240€	11 104€	11 571€	155 764€
Montant TTC	76 618€	83 088€	13 324€	13 885€	186 917€

Pour info : devis Vermot pour le plateau devant l'école => 7 736€ HT soit une différence de 3 835€, soit - 33%

Ces travaux peuvent être subventionnés par C@P 25 pour environ 25 % et par la DETR (Etat)

SECURITE ROUTIERE

Thierry rend compte de la réunion qui a eu lieu le 10 décembre en présence de conseillers, de Madame D'HOUTAUD du STA et de la représentante de chez FRANCHE COMTE SIGNAUX. Le Conseil Municipal maintient sa décision d'interdire la traversée de Loray aux véhicules de plus de 3.5 T

La déviation nécessite de nombreux panneaux réglementaires.

Les devis définitifs vont être établis.

Le chiffrage des plateaux a été réalisé pour différents endroits du village :

- Vers le 6 Grande Rue
- Vers le 37 / 39 Grande Rue
- Vers l'école

Le devis estimatif de l'entreprise VERMOT est de :

	Grande Rue N°6	Grande Rue N°39 & 37	Ecole
Prix HT	7 884€	8 742€	7 736€
Prix TTC	9 461€	10 490€	9 283€

REGLEMENT ASSAINISSEMENT

Le règlement EAU existe déjà.

Une commission va se réunir pour établir un règlement d'assainissement.

Des renseignements vont être pris auprès des communes voisines pour connaître les différentes modalités de leurs règlements.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Des travaux ont déjà été réalisés (voir tableau ci-dessous)

Nbre de PL rénovés	Coût des travaux	70% coût travaux	Part commune	Economie annuelle estimée TTC
85	57 448 €	40 214€	17 234 €	4 675€

PRIX : 60 664 € HT soit 72 796,80 € TTC suivant le Détail Quantitatif Estimatif ci-joint élaboré suivant l'article 4 de l'AE valant CCP

Reste 14 points lumineux à changer 2 créations et 1 modification :

- 6 luminaires vétustes (F1, F2, F3, B19, B13, A21)
- 2 luminaires à créer (Entre A31 et A15 et entre A2 et A3)
- 1 luminaire à déposer et reposer (E2) + câble d'alimentation d'environ 20 mètres linéaire
- 8 luminaires moyens à remplacer (B12, C4, C8, D3, D5, G1, G4 et G6)

Le Conseil Municipal décide de changer les 14 luminaires restants.

TARIF SALLE DE LA CURE

Pour les associations extérieures à Loray, le tarif non habitants est appliqué sauf clauses particulières.

PARCELLE BOISEE MME HOESLI

Le notaire informe que Madame HOESLI met en vente sa parcelle boisée Castrée Section B N° 96 au prix de 8000 € + 1500 € de frais.

Le Conseil Municipal décide de faire valoir son droit de préférence.

ADMR

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADMR sollicite les communes pour la prise en charge de l'installation du dispositif « présence verte » pour les personnes qui en font la demande. Le coût est de 30 €.

Plusieurs personnes ont déjà ce dispositif et l'ont financé elles-mêmes.

Par conséquent, le Conseil Municipal refuse de participer, autrement nous devrions également participer pour les autres dispositifs (SERENICA, MSA,...)

PLATE-FORME STOCKAGE BOIS DECHIQUETE

Une réunion s'est tenue avec les représentants de la communauté de communes.

La surface nécessaire pour la plate-forme est d'environ 1 ha.

Le terrain vers l'ancienne station d'épuration est proposé à la CCPV.

VENTE DES ANCIENS PNEUS DU TRACTEUR

Les pneus du tracteur communal étant usés, ils ont été changés.

Les anciens pneus partaient en déchetterie.

Monsieur Francis HENRIOT ayant sollicité leur reprise, le Conseil Municipal décide de lui vendre 50 € au lieu de les mettre en déchetterie.

MARPA

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cotisation MARPA est passée de 996 € en 2017 à 5010 € en 2018.

Cette augmentation s'explique par la baisse de fréquentation de cet établissement.

Le Conseil s'interroge sur cette augmentation conséquente et rencontrera les « acteurs » concernés pour trouver une solution à ce problème.

SIGNALETIQUE DES BÂTIMENTS

Le Conseil Municipal examine différentes possibilités de signalétique proposées par COURVOISIER Publicité de MAMIROLLE pour les bâtiments communaux :

- Salle de la Cure
- Mairie
- Ecole des Prés Verts

La décision sera prise à la prochaine réunion du Conseil.

ATELIERS MUTUALITE

La Mutualité Française propose la création de plusieurs ateliers sur la commune.

Le Conseil Municipal n'adhère pas au projet.

TALUS MAISON GUYOT-JEANNIN GERALD

Monsieur GUYOT-JEANNIN a construit une maison dans la Grande Rue.

Il s'engage à remettre la terre du talus actuel en limite de propriété afin de dégager le trottoir en réalisant un muret.

Les travaux se feront en 2019.

INDEMNITE ASTREINTE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser l'indemnité d'astreinte du week-end (du vendredi soir au lundi matin) à Monsieur Xavier SANSEIGNE, adjoint technique, pour la période de décembre 2018 à mars 2019 inclus.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL

RAPPEL :

Vœux du Maire le samedi 12 janvier 2019 à partir de 10 heures avec l'accueil des nouveaux habitants, suivi des vœux et de l'apéritif offert par la commune.